



Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Plan Communal de Sauvegarde
P.C.S.
Contact : 05 61 85 92 16



Directeur de la publication : Roland Cléménçon ; **Rédaction** : Roland Cléménçon –
Céline Oudin
Tirage : 150 exemplaires ; *Imprimé par nos soins*



Suite à la réalisation de notre Plan Communal de Sauvegarde (PCS), outil adapté à notre commune, nous mettons à votre disposition un Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM).

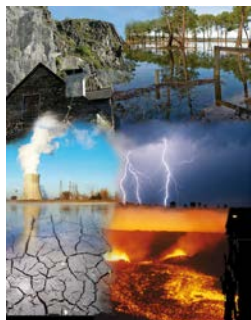
Ce DICRIM est un inventaire de l'ensemble des risques présents sur notre commune.

Mais aussi, ce DICRIM permet de connaître les consignes de sécurité et les bons réflexes que chaque citoyen devrait avoir en cas d'évènement majeur.

Je vous recommande de prendre connaissance de ce document et de le garder précieusement.

Le Maire de Cox
Roland CLEMENÇON

Qu'est-ce qu'un Risque Majeur ?



Le risque majeur est un phénomène d'origine naturelle ou technologique dont les conséquences sont catastrophiques pour la collectivité.

Il présente deux caractéristiques essentielles :

- Sa gravité, toujours lourde à supporter par les populations avec de nombreuses victimes et des dommages importants aux biens et à l'environnement
- Sa fréquence, si faible qu'il peut échapper à la mémoire collective.

Il y a risque majeur quand un évènement dangereux (aléa) s'applique sur une zone à enjeux humains, économiques ou environnementaux.



Quels sont les risques présents à Cox ?

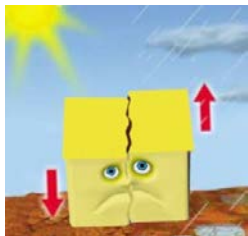
Risques Naturels :



Risques technologiques :



LE MOUVEMENT DE TERRAIN



Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique.

Il peut se traduire par des mouvements lents et continus et/ou par des phénomènes de gonflement ou de retrait liés aux changements d'humidité de sols argileux.

Quels sont les risques de mouvements de terrain à Cox ?

La commune est exposée à des mouvements de terrains de type : **phénomènes de gonflement ou de retrait liés aux changements d'humidité de sols argileux. Arrêté préfectoral du Plan de Prévention du Risque Sécheresse du 22 décembre 2008.**

Éléments historiques sur les mouvements de terrain dans la commune : **Risque reconnu catastrophe naturelle par les arrêtés suivant :**

- 06/09/1993 ; 09/04/1998 ; 16/04/1999 ; 05/02/2004 ; 21/05/2013

Cartographie du risque: **Tout le territoire de la commune. .**

Quelles sont les mesures prises dans la commune ?

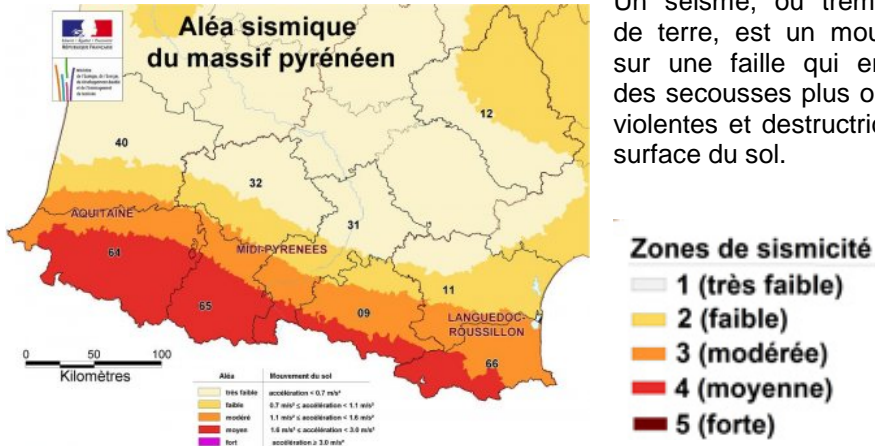
- Information préventive des populations

Où s'informer ?

- Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)

LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme, ou tremblement de terre, est un mouvement sur une faille qui engendre des secousses plus ou moins violentes et destructrices à la surface du sol.



La commune de COX est classée en zone de sismicité très faible

Quels sont les bons comportements face au risque de séisme ?

AVANT

- Diagnostiquer la résistance aux séismes de votre bâtiment et le renforcer si nécessaire
- Privilégier les constructions parasismiques,
- Repérer les points de coupure de gaz, eau, électricité,
- Fixer les appareils et meubles lourds,
- Repérer un endroit où vous pourrez vous mettre à l'abri.

PENDANT

- Rester où l'on est,
- à l'intérieur : se mettre à l'abri près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres,
- à l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques), à défaut, s'abriter sous un porche.
- en voiture : s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.

APRES

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses importantes
 - Vérifier l'eau, le gaz et l'électricité : ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir, si possible, les autorités,
 - Ne pas prendre l'ascenseur
 - S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et écouter la radio,
 - Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.
- Si l'on est bloqué sous les décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié : table, poutre, canalisation, ...

LES REFLEXES QUI SAUVENT

Pendant

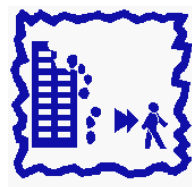
Abritez-vous sous un meuble solide



Coupez l'électricité et le gaz



Éloignez-vous des bâtiments



Après

Évacuez le bâtiment



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, l'école s'occupe d'eux



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre







LE RISQUE METEOROLOGIQUE

Le risque tempête, est un risque aléatoire. Il peut survenir dans n'importe quelle commune.

La procédure d'alerte météorologique se traduit la forme de cartes de vigilance.

Niveau de vigilance

	Niveau vert : pas de vigilance particulière
	Niveau jaune: état de vigilance,
	Niveau orange : état de grande vigilance,
	Niveau rouge : état d'extrême vigilance.

Quelles sont les consignes face aux Tempêtes ?

AVANT

- ❖ Consulter la météo
- ❖ Rentrer les objets susceptibles d'être emportés
- ❖ Rentrer les animaux et la matériel
- ❖ Se mettre à l'abri dans un bâtiment en dur
- ❖ Fermer les portes et volets
- ❖ Annuler les sorties en rivière
- ❖ Arrêter les chantiers, rassembler le personnel, mettre les grues en girouette.



PENDANT

- ❖ Ne pas sortir
- ❖ Ecouter la radio
- ❖ Débrancher les appareils électriques
- ❖ Se déplacer le moins possible
- ❖ Ne pas téléphoner

APRES

- ❖ Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
- ❖ Couper les branches et arbres qui menacent de s'abattre
- ❖ Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.

Les réflexes qui sauvent en cas de tempête

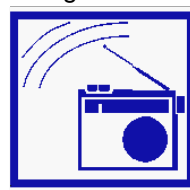
Fermez les portes,
les aérations



Enfermez-vous dans un
bâtiment



Écoutez la radio pour
connaître les
consignes à suivre



Ne téléphonez pas,
libérez les lignes pour les
secours



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école,
l'école s'occupe d'eux



Prévoir une radio avec une alimentation par pile en cas de
coupure d'électricité

Site de Météo France

www.meteo.fr

Les numéros utiles

Pompiers : 18 ou 112

Mairie : 05 61 85 92 16

Gendarmerie : 17

LE RISQUE CANICULE

En 2015, la France a connu 3 épisodes caniculaires entre le 29 juin et le 09 août. Sur cette période, on a noté 3 300 décès (6,5%) touchant majoritairement les personnes de plus de 75 ans.

Cependant, le nombre de décès ne peut être imputé entièrement à la chaleur.



Quelles sont les personnes les plus fragiles ?



☀️ Les enfants jusqu'à l'âge de 4 ans

☀️ Les femmes enceintes

☀️ Les personnes âgées de plus de 65 ans

☀️ Les personnes ayant perdu en autonomie

☀️ Les patients atteints de certaines affections, pathologie chronique, obésité, dénutrition, troubles mentaux, difficulté d'orientation ou de compréhension

☀️ Les individus prenant certains médicaments, l'aspirine, les diurétiques, les neuroleptiques, les antimigraineux

☀️ Différentes catégories de travailleurs, les personnes qui travaillent à l'extérieur ou dans les espaces fermés où la température reste élevée.

Les numéros utiles

Pompiers : 18 ou 112

Mairie : 05 61 85 92 16

Gendarmerie : 17

Quelles sont les consignes face à la canicule ?

Pour rester bien informé durant un épisode de fortes chaleurs, vous pouvez :

- ☀️ Contacter la plateforme téléphonique « Canicule info service » au 08 00 06 66 66, du lundi au dimanche de 9h à 19h (appel gratuit depuis un poste fixe ou mobile) ;
- ☀️ Suivre régulièrement le bulletin météorologique par exemple par téléphone au 32 50 (0,34€/ minute) ;
- ☀️ Vous adresser à la mairie au 05 61 85 92 16, qui vous communiquera les possibilités d'aide aux personnes dépendantes



QU'EST-CE QUE LE RISQUE NUCLÉAIRE ?

Un accident dans une centrale nucléaire peut engendrer des retombées radioactives transportées par le vent. Suivant les niveaux d'exposition, plusieurs actions peuvent être prescrites aux personnes susceptibles d'être exposées au risque radiologique (mise à l'abri, évacuation, restrictions de consommation d'eau et d'aliments, distribution de comprimés d'iode stable,...).



Quel est le risque nucléaire ?



La commune de Cox n'est pas directement soumise aux effets directs d'un accident nucléaire (irradiations), car elle est située à plus de **50 Km** de la centrale nucléaire la plus proche (Golfech).

Des retombées radioactives peuvent néanmoins survenir et contenir de l'iode radioactif qui peut se fixer sur la glande thyroïde et augmenter le risque de cancer de cet organe. La prise de comprimés d'iode de potassium stable protège efficacement la thyroïde par saturation, en empêchant l'iode radioactif de s'y concentrer : la thyroïde est alors préservée.

Quelles sont les mesures ?

La commune de Cox s'est organisée pour distribuer les comprimés d'iodure de potassium stable conformément aux instructions transmises par le préfet.

Après déclenchement de l'alerte, les comprimés seront à la disposition des communes à CADOURS. Ils seront rapportés à COX pour être mis à la disposition des habitants de la commune au Foyer Communal, place des Potiers.



Quelles sont les consignes face au danger ?

AVANT

- ❖ Connaître les risques, les consignes de sauvegarde et le signal d'alerte.

alerte nucléaire
je sais quoi faire !

PENDANT

- ❖ Se confiner : boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aération, cheminées,...)
- ❖ S'éloigner des portes et fenêtres
- ❖ Ecouter la radio et suivre les instructions

- ❖ Ne pas fumer
- ❖ Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- ❖ Ne pas téléphoner pour ne pas saturer les lignes

APRES

- ❖ Ne consommer ni fruits, ni légumes, ni eau du robinet sans l'aval des autorités
- ❖ Suivre les instructions des autorités en ce qui concerne la distribution de comprimé d'iode stable





EAU

Six litres par personne en petites bouteilles



OUTILS DE BASE

Couteau de poche multifonction, ouvre-boîte...



TROUSSE MÉDICALE

de premiers soins : bandelettes, alcool, sparadrap, paracétamol, anti diarrhéique, produits hydro-alcooliques pour les mains, etc. ainsi que vos médicaments de traitement en cours



UN DOUBLE DES CLÉS DE MAISON

pour éviter d'avoir à les chercher et risquer de laisser sa porte ouverte ou de se retrouver bloqué dehors ensuite



NOURRITURE DE SECOURS

consommant peu d'eau : barres énergétiques, fruits secs, conserves, petits pots pour bébé, etc.



LAMPE DE POCHE

avec deux jeux de piles de rechange ou bien une lampe sans pile à manivelle (dynamo)



UN DOUBLE DES CLÉS DE VOITURE

pour éviter de les chercher, ou de les oublier et perdre du temps en cas d'évacuation par la route



VOS PAPIERS D'IDENTITÉ

ainsi qu'une photocopie de vos papiers d'identité



BOUGIES

avec allumettes ou briquet



RADIO

avec piles ou batteries, ou bien une radio sans pile à manivelle



UN TÉLÉPHONE PORTABLE

avec batterie chargée



ARGENT LIQUIDE OU CARTE DE CRÉDIT

PENSEZ ÉGALEMENT À :

- Des vêtements et chaussures de rechange
- Du papier hygiénique et un essentiel d'hygiène personnelle
- Un sac de couchage
- Des jeux divers : cartes, dés, dominos, etc. Si la situation devait durer, cela permettrait de passer le temps
- Un sac plastique pour protéger les objets de valeur et les papiers importants.

Sur internet :

- ❖ Le site national de prévention des risques majeurs : www.risques.gouv.fr
- ❖ Le portail de la prévention des risques majeurs : www.prim.net
- ❖ Le site de Météo-France : www.meteo.fr
- ❖ Le site de surveillance des crues : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr
- ❖ Le site de la Préfecture : www.haute-garonne.gouv.fr

En mairie :

- ❖ Les documents consultables sur place :
 - Le Plan de Prévention des Risques Naturels
 - Le Plan Communal de Sauvegarde
 - Le Dossier Départemental des Risques Majeurs

Numéros de téléphone utiles :

- ❖ Pompiers : 18 ou 112
- ❖ Mairie : 05 61 85 92 16
- ❖ Gendarmerie : 17